

**Aux membres du Comité de la Piscine
intercommunale de l'Alzette (PIDAL)**

Helmsange, le 26 octobre 2026

Convocation du Comité

Le Bureau prie les membres du Comité, en vertu de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, d'assister à une réunion du Comité qui aura lieu **mercredi 11 novembre 2026 à 17h00** (salle de réunion de la Direction, 37, rue des Prés, L-7246 Helmsange).

Ordre du jour

Séance publique

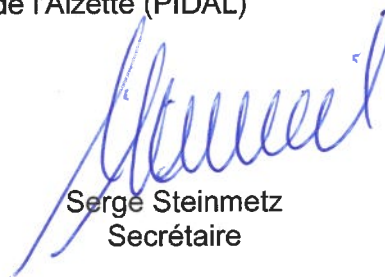
0. Approbation de l'ordre du jour de la séance
1. Information du Bureau
2. Discussion et approbation du rapport de la séance du Comité du 20 juillet 2026
3. Plan directeur PIDAL (« Masterplan PIDAL ») - rénovation, extension et modernisation du complexe de la PIDAL - information
4. Règlement taxes PIDAL - fixation des redevances à percevoir pour l'utilisation des installations de la PIDAL
5. Organigramme de la PIDAL - présentation
6. Création d'une prime de flexibilité pour les salariés à tâche manuelle et intellectuelle (remplacement d'un poste de travail à court terme)
7. Création d'une prime d'encadrement pour les salariés à tâche manuelle et intellectuelle chargés de l'encadrement des apprentis
8. Allocation d'une indemnité spéciale aux fonctionnaires communaux chargés de l'encadrement des apprentis, conformément à l'article 25 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux
9. Supplément de salaires pour les agents relevant du statut du salarié à tâche manuelle et intellectuelle - heures supplémentaires, travail de nuit, travail jour férié et travail dominical - mise à jour
10. Prime de permanence pour les agents relevant du statut du salarié - mise à jour
11. Création d'une prime de responsabilité pour le responsable du département PIDALchef
12. Création de 8 postes d'instructeur de natation à tâche complète (100%) et sous le statut du salarié à tâche manuelle pour les besoins du département PIDALpool
13. Fixation de la rémunération des 8 postes de salarié à tâche manuelle (instructeur de natation) à raison de 100% pour les besoins du département PIDALpool
14. Création d'un poste de serveur à tâche complète (100%) et sous le statut du salarié à tâche manuelle pour les besoins du département PIDALchef
15. Fixation de la rémunération du poste de salarié à tâche manuelle (serveur) à raison de 100% pour les besoins du département PIDALchef
16. Budget rectifié 2026
17. Budget 2027
18. Questions des membres du Comité
19. Divers

Les documents y afférents sont à la disposition des membres du Comité au secrétariat de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL).

pour le Bureau de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL)



François Sauber
Président



Serge Steinmetz
Secrétaire